

Le mercredi 23 juin 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 49

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 22 juin 1999, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

2.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour LE CONSEIL EXÉCUTIF :

ADMINISTRATION 3 453 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

2.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SIX MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LE CONSEIL EXÉCUTIF :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 6 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

3.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas NEUF MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour L'AGRICULTURE :

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE DU MANITOBA 9 455 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

9.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CENT TRENTE ET UN MILLIONS SOIXANTE MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES SERVICES À LA FAMILLE :

VIE EN SOCIÉTÉ 131 060 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Le mercredi 23 juin 1999

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. DYCK, *président du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles*, présente le deuxième rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le mardi 22 juin 1999, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998, les plans de fonctionnement quinquennaux de 1998 et 1999 ainsi que le rapport de la Commission d'appel pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998. Le Comité s'est également réuni le mardi 25 mai 1999 et le mardi 8 juin 1999 afin d'examiner ces rapports.

M. Wally FOX-DECENT, *président de la Commission*, M^{me} Pat JACOBSEN, *présidente et première dirigeante*, M. Don PAUL, *vice-président aux services de réadaptation et d'indemnisation*, ainsi que M. Alfred BLACK, *vice-président aux finances et à l'administration*, ont fourni tous les renseignements demandés au sujet des rapports annuels et des activités de la Commission des accidents du travail.

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998 ainsi que le rapport de la Commission d'appel pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998 et les a adoptés tels quels.

Sur la motion de M. DYCK, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* MCCRAE dépose le rapport annuel de la Caisse de retraite des enseignants pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998.

(document parlementaire n° 157)

M. le *ministre* PITURA dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Services du gouvernement et Crédits – Urgences diverses.

(document parlementaire n° 158)

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose le rapport annuel de la Régie de retraite de la fonction publique du Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998.

(document parlementaire n° 159)

Le mercredi 23 juin 1999

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N^o 36) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières/The Registered Nurses Act;*

(M. le ministre STEFANSON)

(N^o 37) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières auxiliaires/The Licensed Practical Nurses Act.*

(M. le ministre STEFANSON)

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Le 3 juin, j'ai mis en délibéré un rappel au *Règlement* qu'avait fait le député de St. Johns au sujet de mon intervention lorsqu'il avait posé une question ce jour-là.

J'ai constaté dans le hansard que le député avait en effet posé sa question.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER (Charleswood) ainsi que MM. JENNISSON, SVEINSON, LATHLIN et SALE font des déclarations de députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le mercredi 23 juin 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n^o 110 déposé le 11 mai 1999, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que, le mercredi 23 juin 1999, le budget du ministère de la Voirie et du Transport soit examiné à l'Assemblée, que le budget du ministère de la Consommation et des Corporations soit examiné dans la salle 255 et que le budget du ministère de la Justice soit examiné dans la salle 254 jusqu'à 16 heures, suivi de l'examen du budget du ministère des Services à la famille.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise Dacquay